

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA CULTURE

---

**Arrêté n° 3** portant classement au titre des monuments historiques du site archéologique et paysager des sources de la Seine à PONCEY-SUR-L'IGNON et SOURCE-SEINE (Côte-d'Or)

---

**Le ministre de la culture,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu l'article 113 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté en date du 7 septembre 1945 portant classement au titre des monuments historiques de la parcelle n° 125 du cadastre, lieu-dit « Sur le Duy », renfermant les vestiges gallo-romains dits « des sources de la Seine » (correspondant aux parcelles n° 12 et 13, section D du cadastre actuel), à PONCEY-SUR-L'IGNON (Côte-d'Or),

Vu l'arrêté en date du 8 août 2016 portant inscription au titre des monuments historiques, en totalité, du site archéologique et paysager des sources de la Seine, situé sur la commune de SOURCE-SEINE (Côte d'Or), sur les parcelles n° 17, 18, 19, 20, 21, 23, 37 et non cadastrée, figurant au cadastre section AE, et sur la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON (Côte d'Or), sur la parcelle non cadastrée, figurant au cadastre section D,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 10 juin 2014,

Vu l'avis de la Commission nationale des monuments historiques en date du 18 mai 2015,

Vu la délibération du conseil municipal de PONCEY-SUR-L'IGNON (Côte-d'Or) portant adhésion au classement de l'ancien chemin communal non cadastré, longeant au sud la parcelle n°13 section D du cadastre, en date du 4 novembre 2014,

Vu la délibération du conseil municipal de SOURCE-SEINE (Côte-d'Or) portant adhésion au classement de la partie de l'ancien chemin communal débutant au nord entre les parcelles n° 17 et 20, section AE du cadastre, pour se prolonger jusqu'à la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON, non cadastré, en date du 4 décembre 2014,

Vu la délibération du conseil de PARIS portant adhésion au classement des parcelles n° 17, 18, 19, 20, 21, 23 et 37, section AE du cadastre, situées sur la commune de SOURCE-SEINE, en sa séance des 26, 27, et 28 septembre 2016,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation du site archéologique et paysager des sources de la Seine présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de la présence sur les lieux, à la fois d'un site archéologique de première importance lié au culte de ces sources à l'époque gallo-romaine, dont il est nécessaire de reconsidérer l'emprise, et d'un parc du XIX<sup>e</sup> siècle, constituant un exemple exceptionnel d'aménagement d'un parc haussmannien en milieu rural ;

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est classé au titre des monuments historiques le site archéologique et paysager des sources de la Seine, situé à SOURCE-SEINE (Côte-d'Or), sur les parcelles n°17, 18, 19, 20, 21, 23, 37, figurant au cadastre section AE, et sur la partie de l'ancien chemin communal, non cadastré, débutant au nord entre les parcelles n°17 et 20 pour se prolonger jusqu'à la limite avec la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON, et à PONCEY-SUR-L'IGNON (Côte-d'Or), sur la parcelle n°13, figurant au cadastre section D, et sur la partie de l'ancien chemin communal, non cadastré, longeant au sud cette parcelle, tel que cerné de rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à :

- pour les parcelles n°17,18,19, 20, 21, 23, 37, section AE du cadastre de la commune de SOURCE-SEINE, à la Ville de PARIS dont le siège est à l'Hôtel de Ville de Paris, place de l'Hôtel de Ville, 75004 PARIS, et identifiée sous le n° de SIREN 217 500 016 du répertoire des entreprises,

- pour la partie de l'ancien chemin communal, non cadastré, débutant au nord entre les parcelles n°17 et 20, section AE du cadastre de la commune de SOURCE-SEINE, pour se prolonger jusqu'à la limite avec la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON, à la commune de SOURCE-SEINE (Côte-d'Or), dont le siège est en mairie, 3 rue des Tilleuls, 21690 SOURCE-SEINE, et identifiée sous le n° de SIREN 200 018 695 du répertoire des entreprises, le dit chemin dépendant du domaine public de la commune de SOURCE-SEINE,

- pour la parcelle n°13, section D du cadastre de la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON, à la commune de SAINT-SEINE-L'ABBAYE (Côte-d'Or) dont le siège est en mairie, 1 place de l'Eglise, 21440 SAINT-SEINE-L'ABBAYE, et identifiée sous le n° de SIREN 212 105 738 du répertoire des entreprises,

- pour la partie de l'ancien chemin communal, non cadastré, longeant au sud cette parcelle, à la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON (Côte d'Or) dont le siège est en mairie, place de l'Eglise, 21440 PONCEY-SUR-L'IGNON, et identifiée sous le n° de SIREN 212 104 947 du répertoire des entreprises, le dit chemin dépendant du domaine public de la commune de PONCEY-SUR-L'IGNON,

Celles-ci en sont propriétaires par acte passé antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

**Article 2 :** Le présent arrêté se substitue, en ce qui concerne l'emprise de l'actuelle parcelle n°13 section D du cadastre de PONCEY-SUR-L'IGNON, à l'arrêté de classement au titre des monuments historiques du 7 septembre 1945 susvisé, ainsi qu'à la totalité de l'arrêté d'inscription du 8 août 2016 susvisé.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées, propriétaires, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**Article 4 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture.

Fait à Paris, le : 21 JAN. 2020

Pour le ministre et par délégation  
Pour le directeur général des patrimoines  
Pour le chef du service du patrimoine  
Le sous-directeur des monuments historiques  
et des espaces protégés

Emmanuel ÉTIENNE